

Motion

Position de la section par rapport à la PES.

La section 05 rappelle son hostilité à la logique des Primes d'Excellence Scientifique qui ne répond pas aux besoins de revalorisation des carrières des chercheurs du CNRS. La section 05 rappelle qu'elle évalue déjà la qualité scientifique de ses membres lors du suivi, des recrutements et des promotions des chercheurs. Dans le cadre actuel, elle propose donc que l'attribution des Primes d'Excellence Scientifique soit faite aux lauréats des concours de recrutement (CR et DR). Si le nombre de primes le permet, la section 05 est favorable à ce que ces primes soient également attribuées aux lauréats des promotions DR2 -> DR1. Dans le cas d'un nombre insuffisant de primes pour doter l'ensemble des lauréats d'une catégorie, la section ne proposera personne dans cette catégorie.

Elisabeth Lemaire
Présidente de la section 5

Motion adoptée le 26 Octobre 2012
NBR votants : 19 oui, 0 abstention, 0Z non

Destinataires :

- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
- Mme Marie-José CASANOVE, présidente du conseil scientifique de l'INP
- M. Philippe Büttgen, président de la CPCN